



**PRÉFET
DE L'ARIÈGE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT 2020





ÉDITO



Sylvie Feucher
Préfète de l'Ariège

L'année 2020 restera une année profondément marquée par la pandémie mondiale du COVID-19. Ce fut une année exceptionnelle durant laquelle nous nous sommes tous rassemblés autour d'un objectif commun : lutter contre la propagation du virus. Cette crise a mis à mal le fonctionnement du pays mais a révélé la capacité de résilience et d'adaptation des organisations face aux crises de grande ampleur.

Dès le début du confinement, les services de l'État, en synergie avec les collectivités territoriales et les acteurs socio-économiques du territoire, se sont fortement mobilisés pour assurer la protection des citoyens et répondre aux urgences sanitaires, économiques et sociales.

Face à cette crise d'une exceptionnelle ampleur, le Président de la République a lancé le 3 septembre 2020 le plan France relance, mobilisant 100 milliards d'euros autour de trois priorités : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Dans ce contexte, les services de l'État se sont investis pour accompagner et soutenir au mieux les entreprises et les salariés les plus touchés par les restrictions sanitaires et limiter ainsi l'impact de la crise sur le territoire. Les mesures du plan de relance ont aussi permis aux entreprises et aux collectivités d'investir pour mieux préparer la sortie de crise.

Concentrer notre énergie sur la gestion de la crise ne nous a cependant pas empêché de mettre en œuvre et de suivre les grandes priorités gouvernementales en matière de sécurité, d'emploi, de cohésion sociale et d'aménagement du territoire. De plus, et en dépit des circonstances, les élections municipales et sénatoriales, rendez-vous majeurs de la vie démocratique française, ont pu être maintenues grâce aux mesures mises en place et aux efforts de chacun.

Ce rapport d'activité, qui se veut synthétique, tient à mettre en lumière le travail des femmes et des hommes qui se sont engagés au quotidien pour garantir la continuité des missions au service de toutes et de tous.

Je tiens ainsi à les remercier pour leur implication, leur sens du devoir et leur dévouement qui ont fait honneur au service public.

Je souhaite à toutes et à tous une bonne lecture.



Cour d'honneur de la préfecture de l'Ariège

LUTTER CONTRE LA PROPAGATION ET LES EFFETS DE LA PANDÉMIE	P. 6
Gérer la crise sanitaire	6
Accompagner les plus fragiles	10
LA MISE EN PLACE DU PLAN FRANCE RELANCE	P. 12
Le pilotage global du programme	12
Le déploiement en Ariège des mesures du plan de relance	12
L'accompagnement des entreprises en difficultés	15
Les mesures en faveur de la rénovation énergétique	15
AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES ARIÉGEAIS	P. 16
Assurer la sécurité des biens et des personnes	16
Protéger le territoire (prévenir et gérer les risques naturels, technologiques)	19
Améliorer l'accès aux services publics	20
Soutenir l'accès à l'emploi	22
Assurer la cohésion sociale et l'égalité des chances	22
Lutter contre la pauvreté et l'habitat indigne	24
Aménager le territoire	26
Soutenir l'activité agricole	28
Accompagner la transition écologique et énergétique	28
CONCLUSION	P. 30
ANNEXES	P. 31

La crise sanitaire liée au COVID-19 a entraîné une situation inédite qui a eu un fort impact dans l'exercice des missions quotidiennes de l'État. Dans ce contexte, les services de l'État se sont mobilisés afin d'assurer la sécurité des citoyens et la continuité de l'action publique en s'engageant au plus près des territoires.

Gérer la crise sanitaire

ACTIVATION DES CELLULES DE CRISE ET DE COORDINATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

L'apparition des premiers cas en France dès le 24 janvier 2020 et l'identification d'un important cluster à Mulhouse suite à une manifestation religieuse le 15 février 2020 ont marqué le départ de la propagation du virus sur le territoire national qui a conduit le gouvernement à décréter la fermeture des écoles dès le 12 mars 2020 puis le confinement de la population à partir du 17 mars 2020.

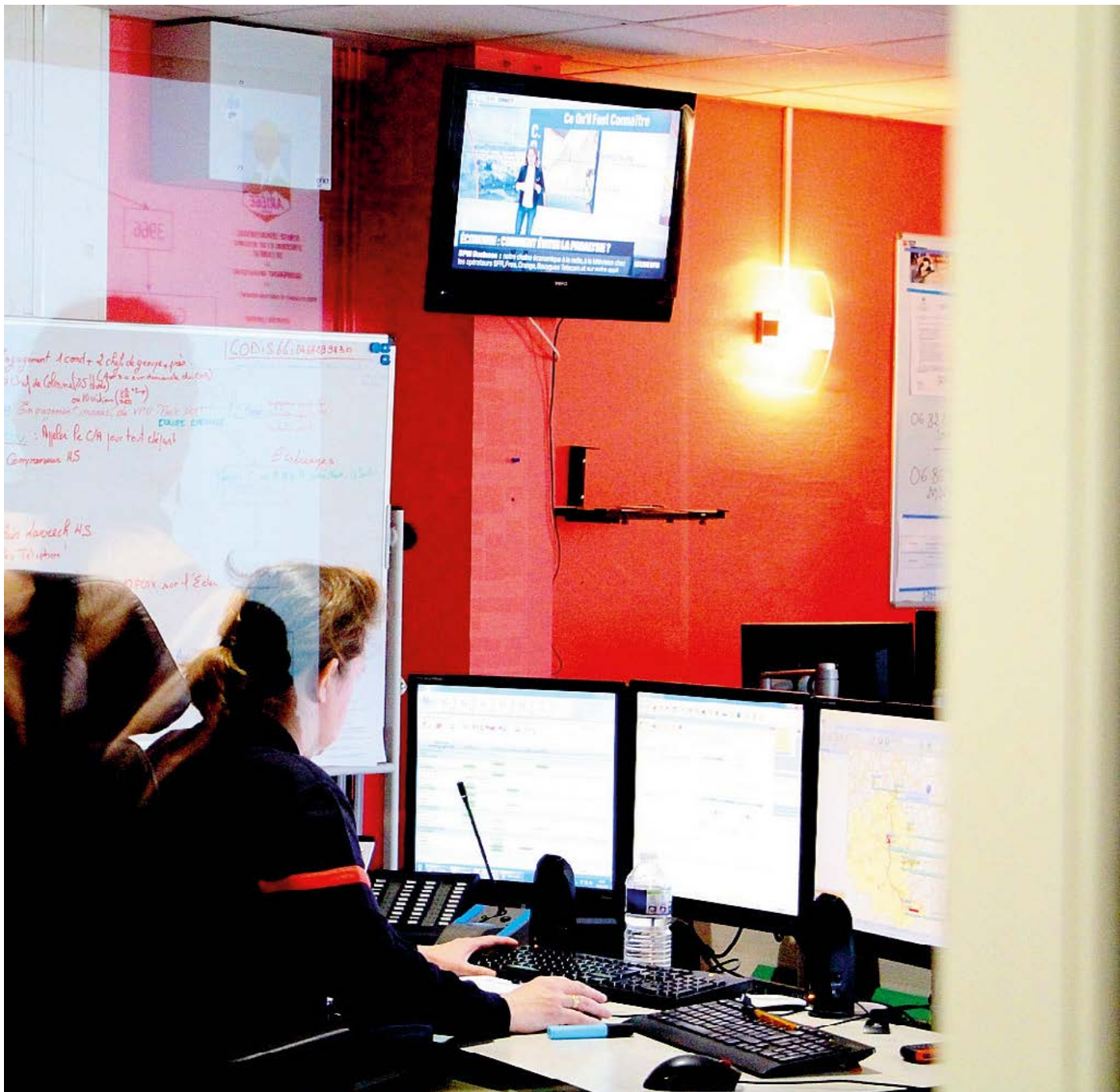
Au niveau départemental, **une réunion quotidienne de l'équipe opérationnelle départementale** (EOD) constituée des services de l'État dans le département et des élus a été mise en place dès le 2 mars 2020 permettant à chaque service de dresser un bilan des impacts de la crise sur l'activité du département (économie, éducation, social, santé, ordre public, secours) et de déterminer les mesures adaptées à la gestion de la crise sanitaire.

Une cellule de crise a été activée à la préfecture dès le début du premier confinement et s'est tenue quotidiennement jusqu'au 11 mai 2020 afin de piloter les différents volets inhérents à la crise sanitaire. Cette cellule a permis d'informer régulièrement les élus, de répondre aux sollicitations de la population et des professionnels et d'assurer la remontée des statistiques aux niveaux, régional, zonal et national ou encore l'élaboration des dispositions ORSEC.

Dès le 11 mai 2020, **une cellule départementale d'appui à l'isolement** (CDAI), composée des services de la préfecture, de l'Agence Régionale de Santé, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, du SDIS et de la Croix-Rouge) a été activée et s'est inscrite dans la stratégie de dépistage et la mise en œuvre de l'isolement des cas confirmés ou à risque. Elle visait à assurer un soutien social, logistique et psychologique individuel aux malades ainsi qu'aux cas contacts qui n'auraient pas été en mesure d'assurer leur propre isolement.

Le cabinet de la préfète a également réuni une cellule quotidienne de suivi des cas positifs et des tests composée des services de l'Éducation Nationale, de la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations, de l'Agence Régionale de Santé et de la CPAM. Cette instance a permis de faire un point des nouveaux cas positifs sur l'ensemble du département, de suivre l'état d'occupation des structures hospitalières, le nombre de décès et de tests effectués mais aussi d'assurer le suivi des demandes d'appui des cas positifs ou des cas contacts (portage de repas, isolement, démarches administratives...).

Des mesures administratives de lutte contre la pandémie ont succédé au confinement : limitation des déplacements à 100 km dans un premier temps, interdiction des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique, obligation de déclaration des manifestations festives, fermeture de certains établissements recevant du public, port du masque obligatoire dans plusieurs cas de figure, etc. La mise en place de ces mesures a été gérée par le bureau de la sécurité civile de la préfecture, suite à la levée de la cellule de crise.



Plateforme téléphonique Covid19 du SDIS



Ces missions d'information, de communication, de coordination des services et de mise en œuvre des mesures sanitaires sur le territoire ont été à nouveau renforcées à partir du mois d'octobre, alors que le département de l'Ariège était particulièrement touché par la deuxième vague de l'épidémie.

Une cellule d'information du public a été réactivée dans le courant du mois d'octobre afin de répondre aux très nombreuses sollicitations des élus et de la population sur les mesures sanitaires en vigueur.

Le cabinet de la préfète a assuré la mise en œuvre **des mesures sanitaires renforcées** à partir du mois d'octobre : couvre-feu, confinement, fermeture des ERP et suspension des activités. La campagne de vaccination a été lancée fin décembre 2020 en France et a mobilisé les services de l'ARS et le bureau de la sécurité civile.

En parallèle de la gestion de la crise liée à la COVID-19, le plan ORSEC pandémie (qui détermine les procédures à mettre en œuvre dans le cadre d'une crise sanitaire) et le plan ORSEC décès massifs (qui renforce les capacités de prise en charge des corps des personnes décédées en cas de circonstances exceptionnelles entraînant un nombre de décès dépassant la capacité courante des opérateurs funéraires) ont été approuvés.

L'ÉVOLUTION SANITAIRE AU COURS DE L'ANNÉE ET LE DÉPLOIEMENT DES MESURES

Le département de l'Ariège a été peu impacté par la première vague de la crise sanitaire. Au 30 juin 2020, on dénombrait 61 personnes contaminées et deux décès. C'est à partir de la fin du mois d'août, lors de la seconde vague, que sont apparus de nombreux clusters en établissement de santé et en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées. Au 31 décembre 2020, on dénombrait 3 142 personnes contaminées, 72 décès, 45 clusters et 57 836 tests réalisés.

La gestion de la crise s'est alors organisée autour de plusieurs axes :

- la mise en place d'un dispositif d'appel téléphonique départemental pour la prise de rendez-vous en centres de consultations dédiés COVID-19,
- la mise en place de quatre centres de consultations dédiés COVID sur Foix, Lavelanet, Pamiers et St Girons,
- l'adaptation de l'organisation des maisons de santé pluri-professionnelles pour procéder à ces consultations dédiées,

- la mise en place de centres de dépistage spécifique au sein des laboratoires ou des maisons de santé pluri professionnelles,
- l'organisation de journées de sensibilisation sur les mesures barrières et de dépistage,
- l'organisation de journées de dépistage sur le périmètre de commerces et d'entreprises,
- la mise en place de la plateforme départementale (personnes âgées et personnes handicapées), pour l'appui aux situations dans les EHPAD et les établissements de santé du territoire.

LES MESURES DE GESTION DE CRISE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DES PUBLICS SCOLAIRES

L'impact sur l'accueil dans les établissements scolaires

Les établissements scolaires sont les premiers à avoir été impactés par la mise en place du confinement. En effet, dès le 16 mars 2020, les crèches, les écoles, les collèges, les lycées et les universités ont fermé. Un service d'accueil pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise a été mis en place.

La priorité fut de mettre les plus jeunes en sécurité le plus rapidement possible, tout en préservant la continuité de l'enseignement, qui fut assuré en distanciel jusqu'au déconfinement progressif : réouverture des écoles le 11 mai, des collèges le 18 mai et des lycées le 2 juin 2020. La rentrée de septembre s'est faite en conditions normales à l'exception des lycéens dont le temps de travail s'est articulé entre présentiel et distanciel.

Hormis pendant la période de confinement du 16 mars au 11 mai 2020, les écoles et les établissements ouverts ont permis de réduire les conséquences psychologiques, sociales et éducatives de la crise. Un des plus grands enjeux de l'année 2020 fut de limiter le décrochage scolaire, notamment grâce à la désignation de référents et de groupes de prévention dans chaque établissement, qui sont venus renforcer les actions déjà mises en œuvre par la mission départementale de lutte contre le décrochage scolaire (prévention, repérage des élèves concernés, accompagnement individualisé).

Entre septembre et décembre 2020, 70 élèves et 211 membres du personnel enseignants/administratifs/éducatifs ont été testés positifs à la COVID-19. Des tests antigéniques ont été déployés dans les établissements scolaires à partir de fin décembre 2020.

Les vacances apprenantes

Les longues périodes de confinement puis de déconfinement ont bouleversé le quotidien des enfants. Face à cette situation, l'opération « vacances apprenantes » a été mise en œuvre pendant l'été. Tout d'abord, l'école ouverte a été amplifiée et élargie pour l'été 2020 afin de permettre aux élèves du CP à la Terminale de bénéficier de renforcement scolaire et d'activités de loisirs. Ensuite, les colos apprenantes ont permis à des enfants et adolescents de participer à des séjours associant renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour

de grands thèmes comme la culture, la citoyenneté, le sport et le développement durable. Les séjours s'adressaient en priorité aux enfants et jeunes scolarisés ayant le plus pâti du contexte sanitaire et de ses conséquences. Enfin, le volet « aide exceptionnelle aux accueils de loisirs » a accompagné les organisateurs d'accueils de loisirs sans hébergement, en particulier les plus mis à mal par la crise sanitaire, pour leur permettre d'ouvrir en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires.

Accompagner les plus fragiles

L'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS

L'année 2020 a été marquée par le renforcement des dispositifs de prise en charge des publics les plus vulnérables durant la crise sanitaire. Dans ce cadre, la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations a distribué plus de 150 000 masques aux personnes vulnérables (notamment les personnes sans domicile, hébergées dans une structure collective, les publics des accueils de jour, etc...), aux personnels des associations intervenants auprès des plus démunis et aux collectivités locales.

11 902 chèques service, dédiés à l'achat de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et de produits à destination des enfants en bas âge, financés par l'État, ont été distribués par les associations aux personnes et aux ménages sans domicile en fonction de leurs besoins (à raison de 7 € par personne et par jour).

Des centres d'isolement ont été mis en place, en lien avec les collectivités et opérateurs concernés, pour les personnes testées positives au COVID-19 et les « cas contact » ne disposant pas de lieu de vie adapté à un confinement pendant la maladie.

Dans le cadre de l'activation du plan hiver du 1er novembre 2019 au 11 juillet 2020, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a coordonné les mises à l'abri de toutes les personnes identifiées comme étant « à la rue » pendant toute la période de confinement.

LA MISE À DISPOSITION D'HÉBERGEMENTS D'ACCUEIL

Le réseau des opérateurs de l'hébergement et du logement d'insertion dans le département a su se mobiliser de façon accrue en 2020 pour la mise à l'abri des personnes les plus défavorisées, notamment durant la crise sanitaire. Les principaux partenaires sur lesquels les services se sont appuyés au quotidien sont l'association Hérisson Bellor qui pilote le 115, la Croix Rouge, Emmaüs, ADES Europe, France Horizon, l'Institut Protestant, le Secours Catholique, le Secours Populaire, le Léo de Foix, et bien entendu toutes les collectivités locales investies sur leur territoire. Un important travail a été conduit avec les bailleurs sociaux et Soliha en matière d'accès au logement des ménages les plus fragiles.

LES CONSÉQUENCES DU CONFINEMENT

Le confinement a eu pour conséquence collatérale d'augmenter les violences intrafamiliales. La Mission des droits des femmes et de l'égalité (MDDFE), avec ses partenaires (associations spécialisées, collectivités, hôpitaux), a organisé un dispositif d'accompagnement à distance des victimes (permanence téléphonique, dispositif d'appui territorial, cellule de vigilance interprofessionnelle). Un outil d'information vers les victimes sur les dispositifs locaux et nationaux d'alerte et de soutien a été réalisé et diffusé. La MDDFE a par ailleurs apporté un soutien accru à la prise en charge des victimes de violences conjugales par un appui financier dans le cadre de crédits exceptionnels liés au COVID.



Distribution de produits alimentaires par la Croix-Rouge

LA COMMUNICATION PENDANT LA CRISE

Pendant la crise, les services de l'État ont assuré une information en continue auprès de toutes les catégories de population (élus, professionnels, grands publics). Des conférences de presse se sont régulièrement tenues et des visioconférences ont été organisées chaque semaine avec les élus du département (députés, sénateur, président de l'Association des maires et des élus de l'Ariège) afin de communiquer sur les différentes étapes de la crise (mise en place des mesures sanitaires, information sur l'évolution de l'épidémie, lancement de la campagne de vaccination etc.) et les solutions engagées par l'État pour soutenir les entreprises et l'économie du territoire (notamment dans le cadre du plan de relance).

Les sous-préfets ont organisé dans chaque arrondissement plusieurs rencontres avec les présidents des intercommunalités et les maires pour diffuser l'information en provenance du Gouvernement et répondre à leurs interrogations, notamment sur les protocoles sanitaires à mettre en place mais également les aides en leur faveur pour le soutien de l'économie locale.

LA MISE EN PLACE

DU PLAN FRANCE RELANCE

Le 3 septembre 2020, le Premier ministre a présenté le plan France Relance. Doté d'une enveloppe de 100 milliards d'euros, il comprend deux volets :

- un volet défensif pour aider les entreprises, les salariés et les collectivités à surmonter l'impact de la crise,
- un volet offensif bâti autour de trois grandes priorités :
 - la transition écologique,
 - la reconquête de la compétitivité de la France et de sa souveraineté,
 - le renforcement des solidarités et de la cohésion des territoires.

Le pilotage global du programme

Le Gouvernement a nommé, par décret du 13 novembre 2020, des sous-préfets à la relance chargés de mission dans le cadre de la déclinaison territoriale du plan de relance, secondés au plan départemental par des correspondants locaux. La sous-préfète de Pamiers est la correspondante France Relance pour le département de l'Ariège.

Le Plan France relance comporte une centaine de dispositifs dont la mobilisation répond à des logiques différentes : défiscalisation, prêts ou subventions sur dépôt de dossiers, appels à projets. Il s'adresse à un large panel de bénéficiaires : entreprises, associations, collectivités locales et particuliers.

Afin d'assurer un maillage le plus fin du territoire, il a été décidé de s'appuyer sur les organismes qui travaillent en proximité immédiate des entreprises. Ainsi, le réseau consulaire (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ariège et Chambre d'Agriculture), les fédérations et syndicats professionnels, l'agence Ariège attractivité, les organisations patronales ainsi que les ordres professionnels (architectes, expert-comptables) constituent un « front-office » pour accompagner les porteurs de projet dans la préparation des dossiers. Les services de l'État peuvent être sollicités (« back-office ») pour intervenir en soutien et apporter toutes les informations et précisions utiles. A cet effet, une adresse dédiée a été créée pour l'accompagnement des acteurs : pref-france-relance@ariege.gouv.fr. Elle est suivie par la sous-préfète l'arrondissement de Pamiers.

Le déploiement en Ariège des mesures du plan de relance

Après l'annonce du programme France Relance par le Premier ministre le 3 septembre 2020, les acteurs ne se sont pas immédiatement appropriés les outils disponibles car la plupart restaient focalisés sur le court-terme (restaurer la trésorerie, augmenter le chiffre d'affaires, remplir leurs carnets de commandes et préserver l'emploi).

LE VOLET DÉFENSIF

L'activité partielle : En 2020, ce dispositif a été largement adapté pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. De mars à décembre 2020, 2 658 établissements ont été indemnisés en Ariège (31 en 2019) par l'État pour un montant de 32,2 millions d'euros. 16 304 salariés ont été placés en activité partielle totalisant 3 351 600 heures chômées.



CMA industry à Tarascon-sur-Ariège

CMA Industry
Occitanie



“
L’aide du plan France
Relance nous permet
de nous tourner vers
des projets à plus haute
valeur ajoutée,
et de mieux assurer notre avenir.”

Lucette Lagoutte
Directrice générale

Fonds de modernisation et diversification
de la filière aéronautique



En juillet 2020 a été créée l'activité partielle de longue durée. Ce nouveau dispositif, ouvert à toutes activités, est particulièrement adapté aux sous-traitants de l'aéronautique. Neuf entreprises en ont bénéficié en 2020.

Le Fonds de solidarité (FDS) : plus de 25 millions d'euros ont été distribués dans ce cadre en 2020 à 5 047 entreprises ariégeoises. Par ailleurs, les services des impôts des entreprises ont également accordé en 2020, 156 échéanciers de paiement de dettes fiscales pour plus de trois millions d'euros, qui sont notamment venus s'ajouter au report automatique de trois mois du paiement du solde de la cotisation foncière des entreprises (CFE) due en 2020.

Le Prêt garanti État (PGE) : fin décembre, 158 M€ de PGE ont été accordés à 1 447 entreprises ariégeoises avec une très forte progression d'avril à juillet puis une décélération. Les TPE et PME représentent 93% des entreprises bénéficiaires pour 89% des montants accordés.

À partir de novembre 2020, le déploiement du **volet offensif** du plan France relance s'est accéléré et plusieurs entreprises ont déposé des projets visant notamment à l'investissement industriel. L'entreprise GARDNER qui s'est mobilisée dès l'été 2020 a été lauréate de l'Appel à Projet «aéronautique».

LE VOLET OFFENSIF

Les mesures en faveur des collectivités locales

Les communes et EPCI ont bénéficié en 2020 au plan national d'une dotation exceptionnelle d'un milliard d'euros de DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) afin d'accompagner par un effort de relance rapide et massif leurs projets d'investissement dans les domaines de la transition écologique, de la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine public, historique et culturel.

Dans ce cadre, 21 projets ont été retenus en Ariège, dans seize collectivités, pour un montant global de subvention de 4 282 887 € générant un investissement de plus de 18 M€. Ces projets concernent l'ensemble des intercommunalités du département.

L'Ariège aura bénéficié au total de 4,75 % de l'enveloppe régionale DSIL exceptionnelle (90 M€), alors que son poids en termes de population en région ne représente que 2,6 % de celle de l'Occitanie.

Outre ces crédits exceptionnels, un certain nombre d'appels à manifestation d'intérêt ou appels à projets en faveur des collectivités locales a été lancé et relayé par les services de la préfecture.

Le Plan 1 jeune, 1 solution

Afin de permettre aux jeunes de poursuivre leur formation ou de s'intégrer sur le marché du travail, le gouvernement a mis en place ou renforcé une série de mesures dans le cadre du plan de relance.

- *Les parcours emploi compétences (PEC), les CIE jeunes et les emplois francs* : fin 2020, l'Ariège a réalisé 16 PEC jeunes ; 2 CIE jeunes et 34 emplois francs en soutien aux jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- *Le parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et la garantie jeunes en 2020* : depuis janvier 2017, la Mission locale de l'Ariège propose aux jeunes en demande d'insertion un PACEA. La garantie jeunes reste réservée aux jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés). Au 31 décembre 2020, 842 jeunes sont en cours de PACEA et la Mission locale de l'Ariège réalise 279 nouvelles entrées en Garantie Jeunes.

- *Repérer et accompagner les jeunes « invisibles »* : une action de repérage et d'accompagnement des jeunes NEET du département visant à remettre ces jeunes dans une dynamique de progression personnelle et professionnelle a permis à un peu plus de 280 jeunes invisibles d'être repérés pour être remobilisés.

- *Le contrat d'apprentissage* : en 2020, le nombre de contrats d'apprentissage s'élevait en Ariège à 789 en progression de 16 % au cours des trois dernières années notamment à la faveur de l'ouverture de nouvelles sessions localement (ouverture par la CCI d'une formation monteur installateur réseau THD). L'aide unique majorée la première année pour l'employeur ainsi que la possibilité donnée aux jeunes de commencer l'apprentissage tout en laissant six mois pour trouver un employeur a permis de conserver un niveau d'entrée important pendant la crise.

L'accompagnement des entreprises en difficultés

LES RESTRUCTURATIONS D'ENTREPRISES

Les mesures mises en place pour faire face à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques (activité partielle, prêt garanti par l'Etat, fonds de solidarité, reports de paiement de cotisations et d'impôt...) ont permis de contenir l'augmentation des licenciements économiques. Toutefois, plusieurs entreprises ont dû procéder à des restructurations.

En effet, certaines entreprises ont dû fermer et ont fait l'objet de plan de sauvegarde de l'emploi. Des négociations se sont tenues avec les organisations syndicales afin d'aboutir, dans certains cas à des ruptures conventionnelles collectives ou à des réembauches. Les entreprises appartenant à un groupe de plus de 1000 salariés ont été assujetties à l'obligation de revitalisation du territoire afin de limiter l'impact sur le bassin d'emploi.

LE SUIVI DE LA FILIÈRE BTP ET DE LA FILIÈRE AGRICOLE

Durant la période de crise sanitaire et afin de relancer l'activité du BTP, plusieurs réunions présidées par la Préfète ou le Directeur Départemental des Territoires et associant les représentants des acteurs du BTP et des maîtres d'ouvrage ont été organisées. Elles ont permis de définir les conditions et les modalités de redémarrage et de poursuite des chantiers, de

partager les difficultés rencontrées, et de remonter au niveau national les besoins pour assurer cette relance et la reprise d'activité des entreprises, tout en assurant la sécurité sanitaire des professionnels du bâtiment comme celle des usagers.

Un comité de suivi de l'activité agricole, présidé par la préfète, regroupant les principaux acteurs du monde agricole a permis d'avoir un suivi constant de l'activité agricole, de partager les difficultés et de mettre en place les mesures d'accompagnement nécessaires.

L'ADAPTATION DES ENTREPRISES AUX BESOINS GÉNÉRÉS PAR LA CRISE

En parallèle, certaines entreprises ont su adapter leur activité aux besoins engendrés par la crise en produisant des masques anti-covid en tissu à l'instar des entreprises Biotex technologie et Tissages Cathares dans le Pays d'Olmes, du gel hydroalcoolique par l'entreprise Maestria à Pamiers (99% de la capacité de production), mais également par la Distillerie du Sud au Carladé-Roquefort, Coloris production à Pamiers et Jougla à Saint-Lizier ou encore des visières de protection par Alti concept à Perles et Castelet, IPS Imprimerie à Saint-Jean-de-Verges et l'entreprise UNICOM à Foix.

Les mesures en faveur de la rénovation énergétique

Dans le cadre des appels à projet concernant la rénovation énergétique des bâtiments de l'État et du plan de relance, différents services ont répondu en proposant des actions sur leur patrimoine immobilier. Quelques projets ont été retenus et bénéficient à ce jour d'un financement spécifique pour mener à bien les divers chantiers (isolation, changement de chaudières, changement de vitrages...).

En Ariège, 478 146 euros ont été mobilisés pour six projets de rénovation des bâtiments de l'État. Il s'agit de :

- l'amélioration de la performance énergétique (changement de menuiseries en préfecture), installation de deux bornes de recharge électrique à la préfecture, et de deux bornes en sous-préfectures,

- le changement de deux chaudières dans deux bâtiments de la Direction départementales des Territoires,
- la rénovation énergétique du Centre des finances publiques de Saint Girons avec la pose, notamment, de panneaux photovoltaïques.

Malgré la crise, les services de l'État ont assuré la continuité de leurs missions en matière de sécurité, de soutien à l'emploi, de cohésion sociale et de développement territorial.

Assurer la sécurité des biens et des personnes

LUTTER CONTRE LA DÉLINQUANCE

Dans ce contexte exceptionnel de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, les indicateurs de la délinquance ont enregistré des évolutions très atypiques, dont l'interprétation reste complexe.

Atteintes aux biens : - 21 %

Atteintes à l'intégrité physique : + 20,78 %

Atteintes à l'autorité : + 34,65 %

Dans le cadre du Fonds interministériel de lutte contre la délinquance (FIPD), 27 dossiers ont été subventionnés en 2020 à hauteur de 146 491€. Une dotation supplémentaire de 30 000€ a également été déléguée afin de cofinancer la création d'un poste d'intervenant social en commissariat et gendarmerie. Ce poste permet d'assurer une prise en charge sociale des personnes, parallèlement au traitement par le gendarme et le policier de la situation l'ayant conduit à solliciter ce service de sécurité. Ces intervenants sociaux répondent à un besoin d'écoute et de relais vers les acteurs sociaux. La prise en charge des victimes de violences conjugales représente une grande partie de leur activité, leur mission consiste également à orienter les auteurs présumés.

En poste depuis le 13 mai 2020 au sein de la gendarmerie, son expertise a été proposée à cinq communes (Vermiolle, Varilhès, Serres sur Arget, Lorp-Sentaraille et les Cabannes).

Le département de l'Ariège, frontalier avec l'Andorre, est particulièrement concerné par les trafics de tabacs et cigarettes. En 2020, les services douaniers ariégeois ont saisi plus de 1500 kilogrammes de tabac, soit l'équivalent de 80 000 paquets de cigarettes (contre valeur sur le marché national : plus de 800 000 €)

Ces saisies représentent près de 45% des saisies régionales.

LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

En 2020, toutes les actions de prévention, initialement prévues dans le cadre du Plan Départemental d'Action Sécurité Routière (PDASR), n'ont pu être réalisées en raison de la crise sanitaire. Une partie des crédits non engagés a permis l'achat d'un nouveau simulateur de conduite, employé dans de nombreuses actions de prévention.

Nombre d'accidents corporels : 137

Nombre blessés : 211

Nombre de tués : 10 tués sur 9 accidents mortels (en baisse constante depuis 2016)

La plupart des accidents mortels sont dû à l'alcool ou à des malaises et concernent en majorité les + de 65 ans.

ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Le contexte de crise sanitaire qui a marqué l'année 2020 a accru encore davantage les enjeux de vulnérabilité qui caractérisent le département. Au cours de l'année, 19 alertes sanitaires (contre 33 en 2019) dont huit à portée nationale, ont entraîné des enquêtes chez des producteurs locaux (filière lait ou filière viande), soit pour des présences de salmonelles, soit pour des présences de listeria monocytogenes. Le retrait et le rappel des produits ont pu être effectués dans tous les cas. Grâce à ces actions, aucun des sérotypes concernés par les alertes d'origine ariégeoise n'ont été responsables de maladie humaine déclarée.



Contrôle routier

En parallèle de ces interventions, le service de sécurité sanitaire des aliments a assuré l'inspection des établissements agro-alimentaires du département (abattoirs, ateliers de découpe, restauration collective et commerciale, supermarchés...), selon une programmation basée sur une étude de risques. Ainsi, en 2020, malgré la crise COVID et les confinements, 146 inspections ont été conduites, donnant lieu à 75 avertissements (rappels de réglementation) et 10 mises en demeure. trois procédures pénales ont été transmises au Procureur de la République.

En matière de protection du consommateur et de répression des fraudes : 185 établissements ont fait l'objet de contrôles (sur 259 visites) et le taux d'anomalies reste important, de l'ordre du 24,5 %. De nombreux contrôles ont concerné la disponibilité et la vente de masques et de gels hydroalcooliques lors du premier confinement et quelques contrôles ont été réalisés dans le cadre du respect de la vente de « produits essentiels » au sein des supermarchés lors du deuxième confinement (49 avertissements, sept injonctions administratives et un procès verbal pénal ont été rédigés lorsque cela s'est avéré nécessaire). La DDCSPP a par ailleurs été sollicitée sur la gestion d'une alerte internationale sanitaire sans précédent, qui touchait les produits à base de sésame.

ASSURER LA SANTÉ ET LA PROTECTION DES ANIMAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

En 2020, la DDCSPP a procédé à 60 inspections dans le cadre du programme national d'inspections consolidé (revu à la baisse suite à la crise sanitaire COVID-19 et à ses conséquences) fixé par le ministère en charge de l'agriculture, concernant la santé, la protection et l'identification des animaux, la santé publique et la pharmacie vétérinaire.

La lutte contre la tuberculose bovine est une priorité en raison du risque de transmission à l'homme et des conséquences sanitaires et économiques pour l'élevage de bovins.

Le dépistage est annuel dans une zone à risque (41 communes autour du Mas d'Azil) ainsi que dans les cheptels à risque et triennal dans le reste du département. Dix suspicions ont eu lieu (contre 70 en 2019). Aucun nouveau foyer n'a été détecté en 2020. La DDCSPP a financé les mesures de police sanitaire (gestion des suspicions). Sur la faune sauvage, dans le cadre du programme Sylvatub, des prélèvements ont été réalisés sur des sangliers et des blaireaux dans la zone à risque : tous les résultats ont été négatifs.

La peste porcine africaine, apparue en 2018 en Europe de l'Est, reste une menace pour l'ensemble de la filière. Cette maladie, qui atteint les porcs et les sangliers, n'est pas transmissible à l'homme mais aurait des conséquences catastrophiques pour la filière porcine et entraînerait l'activation d'un plan sanitaire d'urgence. Une suspicion a eu lieu en l'Ariège, entraînant l'activation du PISU (plan d'intervention sanitaire d'urgence). Cette suspicion a été l'occasion de tester en conditions réelles les capacités de chacun à agir.

L'influenza aviaire hautement pathogène, épizootie en cours depuis fin 2020 dans le Sud-Ouest, notamment dans le département des Landes, impacte fortement les Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et les Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie (Gers, Hautes-Pyrénées). **Au vu des constats effectués en France**, cette souche de l'influenza aviaire, H5N8, ne serait pas transmissible à l'homme. Toutefois, les répercussions sur la filière avicole, particulièrement celle des canards prêts à gaver, sont considérables, sanitaires, économiquement et humainement. En Ariège, la faible densité des élevages et leurs caractéristiques (élevage de la naissance jusqu'à l'abattage pour la plupart) pourraient être des éléments en faveur d'un impact plus modéré. La DDCSPP s'est préparée en participant courant décembre à un exercice (HONDIUS, CartoGIP) de cartographie suite à une simulation de suspicions dans deux élevages ariégeois.

La démarche d'éradication de la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR), particulièrement impactant dans notre département, est très importante pour pérenniser le commerce des bovins ariégeois, ainsi que la transhumance. La poursuite de cette action, fruit du partenariat entre les services vétérinaires et le Groupement de défense sanitaire de l'Ariège, permettra de continuer à avancer sur la voie de la suppression de cette maladie.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et les vétérinaires officiels privés qu'elle a mandaté, ont délivré 28 certificats pour l'expédition d'animaux vers des pays de l'Union Européenne, essentiellement des jeunes bovins vers l'Italie et l'Espagne. Cette activité est en diminution en raison de la crise sanitaire. Les services ont également délivré 28 certificats pour l'exportation vers des pays tiers.

Dans le domaine de l'environnement, huit inspections ont été réalisées dans les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) dans le domaine agricole et agro-alimentaire et 6 inspections ont été réalisées dans les établissements de faune sauvage détenant des animaux non domestiques en captivité.

Protéger le territoire (prévenir et gérer les risques naturels, technologiques)

LES RISQUES NATURELS

En 2020, 11 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle à la suite de fortes inondations et 21 communes ont fait une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle à la suite d'épisode de sécheresse.

L'élaboration du dossier de demande de PAPI d'intention de la vallée du Salat par le SYCORERP s'est concrétisée par la signature d'une convention-cadre le 2 juin 2020 après deux ans de concertation et d'instruction portée par la DDT de l'Ariège, en lien avec la DDT de Haute-Garonne et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Malgré la pandémie, l'élaboration des Plans de prévention des risques (PPR) s'est poursuivie activement avec l'approbation du PPR de la commune de Couflens, la poursuite des procédures de révision des PPR des communes de Lavelanet, Villeneuve d'Olmes, Laroques d'Olmes, Dreuilhe, Perles et Castelet, Saint Girons, Varilhes et le début de l'étude des PPR des communes de Siguer et Mercus-Gabaret.

Cette année, un parc de présentation d'animaux au public a été inspecté. Les trois autres présents en Ariège n'ont pas été contrôlés car ils n'ont fonctionné que sur une période très courte, compte tenu de la crise sanitaire. Trois parcs et un cirque ont déposé des dossiers de demande d'aides financières. Au total 88 080 € ont été versés.

LES OUVRAGES HYDRAULIQUES ET LES CONCESSIONS

Le chantier de remplacement des conduites forcées de Sabard, concession EDF, s'est achevé fin août 2020 après trois ans de travaux. Ce chantier a nécessité un arrêt de la centrale hydroélectrique pendant près d'un an et demi. Ce chantier, représentant au global plus de 30 millions d'euros d'investissement, contribue au maintien du patrimoine industriel de l'État et va assurer la continuité de production d'électricité EISH (Événements Importants pour la Sécurité Hydraulique).

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le département de l'Ariège compte 400 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), dont 53 soumises à autorisation et 34 à enregistrement. Il comprend notamment 17 carrières, 4 établissements Seveso, 6 établissements relevant de la directive européenne sur les émissions industrielles, 18 sites et sols pollués en cours de traitement. En 2020, malgré la crise sanitaire, la DREAL a réalisé 59 inspections des installations classées (53 en 2019) qui ont donné lieu à neuf propositions de mise en demeure.

L'autorisation environnementale de la carrière IMERYS TALC de Luzenac a été renouvelée pour une durée de 30 ans, après une procédure d'enquête publique. Les sujets liés à la biodiversité, à l'insertion paysagère et à la gestion de l'eau ont fait l'objet de nombreux échanges entre le porteur de projet et les services de l'État.

Améliorer l'accès aux services publics

LES MAISONS DE SANTÉ PLURI-PROFESSIONNELLES (MSP)

Pour faire face au départ à la retraite des professionnels de santé et favoriser l'attractivité pour les jeunes médecins, l'ARS accompagne le regroupement des professionnels et soutient le développement de l'exercice coordonné. L'Ariège compte 15 MSP dont 13 sont ouvertes et en fonctionnement. Deux nouveaux projets ont été validés en 2020 : la MSP du Plantaurel à Saint-Jean-de-Verges et la MSP multi-sites des vallées de la Lèze. Une équipe de soins primaires « Les Cabannes-Luzenac » a été créée fin 2020.

LE RÉSEAU FRANCE SERVICE

Le dispositif France Services répond à une priorité du Président de la République afin d'assurer la présence et l'accès aux services publics pour tout administré à moins de trente minutes de son domicile et dans chaque canton. En Ariège, tout est mis en œuvre pour déployer ce dispositif en lien avec les neuf opérateurs partenaires et les collectivités territoriales.

Sur 13 cantons, 12 seront couverts si l'on considère que le projet de France Services à Pamiers couvrira les cantons de Pamiers 1 et 2.

En 2020, quatre Maisons de services au public (MSAP) ont été transformées en France services. Il s'agit de Mirepoix, Saint-Girons, Tarascon-sur-Ariège et Ax-les-Thermes.

La DDFiP de l'Ariège mettra en place, début 2021, des permanences au sein de ces nouveaux espaces. Des agents des services des impôts des particuliers (SIP) viendront au contact des usagers afin de leur offrir un service de haut niveau et de nature à leur éviter de se déplacer dans les SIP.

LE NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DES FINANCES PUBLIQUES

À la suite du Grand débat et sous l'impulsion du Gouvernement, la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) s'est engagée dans une réflexion sur une nouvelle organisation de ses services de proximité, fondée sur l'augmentation du nombre de points de contact (de 13 à 15 en Ariège) dans lesquels des permanences seront assurées, la mise en place de cadres au service exclusif du conseil aux collectivités et aux élus locaux, et la création de structures plus importantes de nature à renforcer la professionnalisation et la qualité du service rendu aux usagers.

L'année 2020 a permis de préparer la mise en place des premières orientations de ce nouveau réseau de proximité proposé par la DDFiP de l'Ariège afin d'améliorer le service rendu à l'utilisateur.

S'agissant de la gestion des collectivités locales, la DDFiP de l'Ariège disposait, fin 2020, d'un maillage territorial étendu, composé de 14 trésoreries situées dans onze communes. De plus, elle est intervenue dans des maisons de services au public (Val de Sos) et dans le cadre de permanences dans des mairies (Castillon-en-Couserans et La Bastide de Sérou).

LA DÉMATÉRIALISATION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES USAGERS

La DGFIP a mis en œuvre une politique ambitieuse de dématérialisation des moyens de paiement mis à disposition des collectivités locales et de leurs usagers, avec la poursuite du déploiement de l'offre de paiement en ligne (PAYFiP) et, depuis l'été 2020, le paiement de proximité auprès des buralistes agréés. En Ariège, 47 % des collectivités ont pu se mettre en conformité avec cette obligation, toutes échéances confondues. Plus de 80 000 factures de collectivités territoriales peuvent être payées chez un buraliste agréé, auxquelles s'ajouteront les avis d'impôts et de taxes fiscales et à terme plus de 600 000 factures émises par les collectivités.

Soutenir l'accès à l'emploi

LA SITUATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Au quatrième trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) en données CVS (correction des variations saisonnières) s'établit à 9 760. Ce nombre est en progression de 3,8 % sur un an. La demande d'emploi se répartit entre 52,6% d'hommes et 47,4% de femmes, 12,8% de jeunes soit une baisse de 13,3% sur un an et 29,4% de seniors en hausse de 3,6% sur un an.

La part des demandeurs d'emploi (A, B et C) inscrits depuis plus d'un an représente 50 % des 14 960 inscrits, en hausse de 3,6 % sur un an. Au troisième trimestre 2020, le département de l'Ariège présente un taux de chômage de 10,9 % en baisse de 0,3% sur un an. Il reste supérieur au taux de la région Occitanie (10,5 %) et à celui de la France métropolitaine (8,8 %).

Le taux de chômage en Ariège au quatrième trimestre 2020 (estimation INSEE) est de 9,7%, en baisse de 0,6 % sur un an.

FAVORISER LE RETOUR À L'EMPLOI DES PERSONNES QUI EN SONT LE PLUS ÉLOIGNÉES

Le secteur de l'insertion par l'activité économique a maintenu en 2020 un bon niveau d'activité. Le réseau regroupe 15 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) assurant un maillage complet du département : cinq entreprises d'insertion (EI), sept ateliers et chantiers d'insertion (ACI), trois associations intermédiaires (AI). Toutes ces structures proposent des activités de production ou des services répondant à des besoins locaux. Elles aident les personnes rencontrant des difficultés particulières d'ordre socio-professionnel faisant obstacle à leur accès à un emploi dans le secteur «ordinaire» et notamment dans le secteur marchand à lever ces freins.

L'État a augmenté son soutien financier en mobilisant une enveloppe de **4 638 276,54 €** (dont près d'un million dédié au soutien financier exceptionnel), ce qui fait du département de l'Ariège le 8ème département le mieux doté de la région Occitanie. En 2020, 313 postes d'insertion en équivalent temps plein ont été conventionnés avec les SIAE du département. Au 31 décembre 2020, 663 salariés en insertion ont travaillé durant l'année dans les SIAE du département, dont 333 embauches et 242 sorties de parcours.

L'INSERTION DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DES ENTREPRISES ADAPTÉES

En 2020, le département de l'Ariège comptait 5 entreprises bénéficiant de l'agrément «Entreprise Adaptée». Ces entreprises, du milieu ordinaire, embauchent des travailleurs en situation de handicap et leur proposent un accompagnement socio-professionnel individualisé. L'État soutient ces entreprises adaptées en finançant notamment des aides aux postes. En 2020, l'enveloppe financière s'élevait à **1 409 567 €** et permettait de financer entre 87,05 et 90,44 Équivalent Temps Plein (ETP). Cette enveloppe a augmenté de 3,3% par rapport à l'année 2019 (1 364 200€ pour 87,82 ETP en moyenne). Le montant de l'aide s'élève à 4 000 € maximum par salarié sur un an. Elle est versée par tranche trimestrielle sur une période d'un an, au prorata du temps de travail et de la durée du contrat.

La crise sanitaire a impacté l'activité des entreprises adaptées et certaines ont eu recours au dispositif d'activité partielle et/ou ont pu bénéficier d'aides exceptionnelles visant à compenser l'impact de la crise sanitaire dans le cadre du Fonds d'Accompagnement à la Transformation des Entreprises Adaptées.



Service national universel en Ariège à Aulus-les-Bains

Assurer la cohésion sociale et l'égalité des chances

LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dans le premier degré, l'opération « Ecole Numérique Rurale » a concerné une soixantaine d'écoles dans le département. En outre, 28 écoles ariégeoises disposent d'un ENT (environnement numérique de travail). Dans le second degré, l'ENT a été déployé dans l'ensemble des collèges et lycées du département.

En cette période de confinement, la mise à disposition et la création de services numériques ont permis de soutenir la continuité pédagogique.

METTRE EN ŒUVRE LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)

La mise en œuvre du Service National Universel (SNU), projet d'émancipation et d'engagement des jeunes, s'est poursuivie. Le séjour de cohésion, initialement prévu du 22 juin au 3 juillet 2020, a dû être reporté puis annulé. La priorité a été donnée à l'organisation des missions d'intérêt général à compter du 4 juillet 2020, pour 27 jeunes ariégeois (12 jours d'engagement) jusqu'au 30 juin 2021. Dans ce cadre, au cours d'une cérémonie qui s'est déroulée le 30 juillet, 16 conventions ont été signées avec l'Agence française de la biodiversité, la direction départementale de la sécurité publique et le groupement de gendarmerie de l'Ariège, le comité départemental de randonnée ou encore la Croix-Rouge.

Lutter contre la pauvreté et l'habitat indigne

GARANTIR L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS

L'accès au logement pour tous, priorité publique au niveau national, représente un enjeu tout aussi fort en Ariège. Il répond à des impératifs de lutte contre l'exclusion, de diversité et de mixité de l'habitat dans le cadre d'un aménagement durable.

Concernant le parc privé, l'année 2020 a vu la mise en place du dispositif « MaPrim'Renov », dont la vocation est d'aider les propriétaires en matière d'amélioration de la performance énergétique sur un seul type de dépenses et financé par l'Anah.

AFFIRMER L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Développée au travers des enjeux majeurs que sont l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes, la politique publique de l'égalité F/H s'appuie sur le réseau des partenaires qui interviennent sur le territoire.

Le programme sur l'accompagnement à la mise en œuvre concrète de l'égalité professionnelle dans les entreprises, débuté en 2018, freiné en 2020 en raison du contexte sanitaire, a pu être relancé fin 2020 et se poursuivra en 2021. Mené par la Commission paritaire interprofessionnelle départementale regroupant les organisations de salariés et patronales placée sous l'égide de la DIRECCTE, ce programme s'appuie également sur les partenaires de l'Action régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), du Conseil régional et de la Mission des droits des femmes et de l'égalité (MDDFE).

Dans le contexte sanitaire, dont les périodes de confinement furent un terreau propice au développement des violences intrafamiliales (conjugales et sexuelles), la MDDFE a recentré ses activités autour de la prise en charge des violences sexistes (cf. partie I).

Enfin, l'élaboration du 7ème plan de lutte contre les violences sexistes a été réalisée d'une part, à partir des propositions locales du Grenelle 2019 et d'autre part, à partir des consultations effectuées en octobre et début novembre 2020 auprès des référents départementaux sur les violences sexistes et auprès de professionnels du médical et de la justice. Le plan a été signé par la préfète, le procureur de la République et pour la première fois, par la présidente du Conseil départemental le 15 décembre 2020.

Le reste des interventions de l'Anah est calibré selon les axes prioritaires d'intervention (lutte contre l'habitat indigne, lutte contre la précarité énergétique dans le cadre de dossiers de rénovation globaux et adaptation au handicap et à la perte d'autonomie) établi selon un programme d'action en Ariège depuis 2018. Les crédits alloués à l'Ariège progressent régulièrement depuis plusieurs années et se sont élevés en 2020 à **4,89 M€**.

L'enveloppe 2020 a permis de cofinancer la réhabilitation de 497 logements et le soutien à l'ingénierie sous forme de subventions aux collectivités à hauteur de **430k€** (notamment sur les postes de chef de projet habitat de Foix, Pamiers et Arize-Lèze).

Concernant le parc public, 37 logements sociaux ont été financés ou agréés en 2020 : 12 logements sociaux communaux et 25 logements HLM.

Avec l'accompagnement des services de l'État, la Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes a adopté son premier programme local de l'habitat (PLH) pour la période 2020-2025. Ce document réglementaire vise à faire de l'habitat un levier de développement territorial et d'amélioration du cadre de vie au travers de cinq grandes orientations déclinées en 18 actions. L'étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat engagée fin 2020 constitue une déclinaison du programme d'actions inclus dans le PLH et devrait être finalisée au premier semestre 2021.

Dans ce même contexte réglementaire, la Communauté de Communes Portes d'Ariège Pyrénées a réalisé le diagnostic de son PLH.

La mobilisation du parc public et du parc privé conventionné pour le logement des personnes défavorisées prend aussi appui sur de nombreuses commissions organisées sur le territoire, auxquelles la DDT a participé : deux réunions « droit au logement opposable » et 13 commissions d'attribution des logements privés conventionnés cofinancés par l'ANAH (+34 nouveaux logements réhabilités conventionnés en 2020).

LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET ACCOMPAGNER LES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES

L'année 2020 a également été marquée par la mise en œuvre de la Convention départementale d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi, signée le 26 juin 2019 entre la préfète et la présidente du Conseil départemental. Suite à l'évaluation de ce dispositif, un renforcement des actions mises en œuvre et l'émergence de nouveaux projets ont été actés. Dans ce cadre, les crédits de l'État dédiés à la stratégie de lutte contre la pauvreté ont été notablement renforcés en 2020 (augmentation de 55 %).

Le service des politiques sociales de la DDCSPP réalise également des contrôles de terrain sur les actions et postes de médiateurs co-financés par l'État sur les crédits spécifiques de la politique de la ville, dont par ailleurs elle assure l'engage-

ment financier auprès des partenaires et opérateurs œuvrant au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

En 2020, 75 actions spécifiquement dédiées aux habitants des quartiers prioritaires du département ont été financées dans ce cadre.

Ces actions spécifiques s'ajoutent aux actions dites de « Droit Commun », c'est-à-dire à celles dont tout le monde peut bénéficier quel que soit son lieu de domiciliation. Dans les quartiers prioritaires, compte tenu de la crise sanitaire, des dispositifs exceptionnels ont été mis en place en 2020 notamment les « colos apprenantes » pour les jeunes, les « quartiers d'été » et les « quartiers solidaires ». Par ces différents dispositifs, l'État a soutenu financièrement des projets destinés aux habitants de quartiers pour un montant total de crédits spécifiques de 392 133 euros.

LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

L'Ariège est un département rural dont l'habitat est majoritairement ancien et occupé par des ménages avec des revenus faibles. Le nombre de logements indignes dans le parc privé est de l'ordre de 3 900 logements dans le parc propriétaire occupant, et de 3 000 logements dans le parc locatif privé.

Le comité de pilotage du 8 décembre 2020 a confirmé l'efficacité de l'action collective permettant de repérer et de traiter de façon coordonnée tous les signalements et a permis de sensibiliser les nouveaux exécutifs des intercommunalités aux enjeux de la lutte contre l'habitat indigne et à leur rôle institutionnel. Parallèlement, le comité de suivi partenarial s'est réuni à quatre reprises et a examiné 95 nouveaux dossiers (contre 72 en 2019).

L'ARS a pris trois arrêtés d'insalubrité relatifs à des immeubles, deux arrêtés de logements classés insalubres, quatre faisant l'objet d'une mesure d'urgence et trois sorties d'insalubrité après réalisation de travaux. En complément de ces mesures coercitives, les actions du pôle « habitat indigne » ont été coordonnées avec les actions des contrats de ville, de l'ANRU et des centres bourgs notamment sur Foix, Pamiers et Lavelanet.

Enfin, le pôle habitat indigne a validé le plan de lutte contre l'habitat indigne départemental 2019-2021 qui s'appuie sur l'organisation déjà en place et comprend en plus, un programme d'actions jusqu'à fin 2021. Ce plan prend en compte les évolutions territoriales et affine le rôle des EPCI dans la lutte contre l'habitat indigne en lien avec les plans locaux de l'habitat réglementaires.

Suite à un appel à projet de l'Agence Régionale de Santé Occitanie pour la lutte contre l'incurie et le syndrome de Diogène, une action concertée avec Soliha 09 et les communes concernées a permis de traiter quatre dossiers. Cette

action, mise en place rapidement, a abouti à la mise en sécurité de deux foyers (nettoyage des logements et accompagnement des personnes).

Aménager le territoire

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET ÉCONOMIQUE

L'État soutient massivement l'investissement local en Ariège. Cette année 2020 en a été une nouvelle illustration. 338 dossiers ont été financés sur la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour un montant de subvention de **10 486 712 €**, ce qui a permis de générer **35,6 M€** d'investissements.

L'État a soutenu financièrement, au titre de la DETR, les investissements de 203 communes et intercommunalités. Quelques exemples de projets financés : l'aménagement et la requalification de zones commerciales à Foix ; la construction d'une gendarmerie à Prat-Bonrepaux ; la modernisation du parc accrobranche et la via ferrata à Val-de-Sos ; l'aménagement de la traversée à la Bastide-de-Serou ; la réhabilitation de la piste d'athlétisme du stade Balussou à Pamiers ; la requalification du centre-bourg de Saint-Jean-de-Verges ; la construction d'un restaurant scolaire à Tarascon-sur-Ariège ou encore l'aménagement du camping la Bexanelle à Val-de-Sos.

Concernant la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), 34 dossiers ont pu être financés en 2020 pour un montant de subvention de **6 570 886 €**, dont 21 dossiers dans le cadre du plan de relance et d'urgence. Ces aides ont permis d'accompagner **28 M€** d'investissements. Quelques exemples de projets financés : les Maisons de santé au Fossat et au Mas d'Azil ; la création d'un pôle enfance jeunesse à Tarascon-sur-Ariège ; **la réhabilitation et l'extension du bâtiment d'accueil du plateau de Beille** ; la création d'un complexe sportif à la Tour-du-Crieu ou encore la création d'un pôle social à Foix.

Enfin 40 dossiers ont pu être aidés sur le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) et sur la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) pour un montant global de subvention de **2,11 M d'€**. A titre d'exemple, ont été financés :

- l'achat d'un camping-car pour le bureau d'information jeunesse du Pays de Foix Varilhès,

- l'aide au fonctionnement du réseau France Service,

- la rénovation du refuge d'en Beys à Orlu,

- le réaménagement de la ligne de self du restaurant de la cité scolaire de Saint Girons.

En 2020, l'État a accompagné les différentes collectivités dans leurs projets d'investissement pour la relance de l'économie locale en octroyant, toutes dotations confondues (FCTVA inclus), plus de 37 millions d'euros de subventions. Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée est une compensation, par l'État, de la charge de la TVA que supportent les collectivités pour leurs dépenses d'investissement et certaines dépenses d'entretien.

En 2021, en Ariège et dans les autres départements, l'État poursuivra son effort sans précédent au bénéfice du développement local, avec notamment une enveloppe importante de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales mise en place dans le cadre du plan de relance.

ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT LES DÉMARCHES ET PROJETS DE TERRITOIRE

En complément de son soutien financier, l'État accompagne les territoires dans l'émergence et la mise en œuvre de leurs projets au regard des politiques publiques qu'il porte, ainsi que dans leurs stratégies et démarches. À titre d'exemple, l'État a accompagné et suivi en 2020 les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt régional « Reconquête des Friches en Occitanie », les projets de stations de ski de la Haute-Ariège, les contrats bourgs-centres, le plan paysage transition énergétique et climatique du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises, le Plan Global de Déplacements (PGD) et le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) du Couserans et de la Vallée de l'Ariège.

L'État a également accompagné la démarche Opération Grand Site de Montségur. Le 12 mars, son projet et son programme d'actions ont été examinés en commission départementale de la nature, des paysages et des sites et ont reçu un avis favorable. Plusieurs rencontres avec les acteurs et partenaires du territoire ont eu lieu sur différents sites, témoignant de la réelle implication des élus dans leur volonté de mise en œuvre du projet et du programme d'actions de l'Opération Grand Site de Montségur. En décembre, la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages a émis un avis favorable à ce dossier.

LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Le programme Petites Villes de Demain, piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités et présentant des signes de fragilité les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Le programme apporte aux lauréats une offre de services, allant de l'appui en ingénierie aux aides financières pour mener les projets. Il implique également la création d'une Opération de revitalisation territoriale (ORT) dix-huit mois au plus après la signature de la convention d'adhésion au programme. Durant l'année 2020, l'État a préparé le lancement de ce programme et la pré-identification des territoires ciblés. Les candidatures des collectivités ont été remontées fin 2020. Les lauréats concernent huit communes et sept EPCI : Lézat-sur-Lèze, Saint-Girons, Saverdun, Mazères, Tarascon-sur-Ariège, Ax-les-Thermes, Lavelanet et Mirepoix.

LA RÉNOVATION URBAINE SUR FOIX ET PAMIERS

Afin d'améliorer l'attractivité de leurs communes, les villes de Foix et Pamiers se sont engagées dans le déploiement de programmes de renouvellement urbain et de revitalisation du territoire dont le dispositif Action Coeur de ville.

Pour la mise en œuvre des programmes de renouvellement urbain portés par l'ANRU (Agence Nationale de Renouvellement Urbain), ces collectivités bénéficieront au total de 18 M d'euros d'investissements pour Foix et 42M d'euros pour Pamiers.

La dynamique recherchée visant à améliorer durablement le cadre de vie des habitants de ces territoires est d'ores et déjà initiée. Elle se concrétise par des programmes pluriannuels d'actions et d'opérations qui ont débutés et se poursuivront les prochaines années:

Pour Foix : 19 opérations cofinancées par l'ANRU (2 299 961€ de subventions) dont:

- la liaison entre le pôle d'échange multimodal et le champ de Mars représentant deux opérations : reconversion en espace public de la RN20/Cours Irénée Cros / Pont Vieux et requalification de la rue Théophile Delcassé;
- Construction d'un parking place parmentier;
- l'aménagement de places en centre ancien (place Lazéma, place Pyrène et place du 8 mai);
- la requalification de l'îlot du Rival (crédits ANAH) et de la l'îlot Gabriel Fauré avec la création de 22 logements locatifs sociaux et 11 en accession sociale);
- la démolition/reconstruction de l'ancienne imprimerie place Freycinet avec création de quatre logements locatifs sociaux;
- le recyclage foncier du 2-4-6 rue Lafaurie avec la construction de trois logements locatifs sociaux (crédits ANAH).

Pour Pamiers, 20 opérations cofinancées par l'ANRU (12,95 M€ de concours financiers, dont 10,7 M€ de subventions et 2,25 M€ de prêts bonifiés) dont:

- la construction de quatre équipements publics de proximité : école maternelle et jardin public sur la friche Lidl, cantine scolaire sur la friche de l'ancien lavoir, ludothèque et d'un relais d'assistante maternelle dans l'îlot Sainte-Claire;
- dans le centre ancien, le recyclage de deux îlots d'habitat ancien dégradé en centre ancien (îlot Sainte-Claire et îlot Major) avec production de logements (en accession, locatifs, locatifs sociaux) et aménagement des espaces publics;
- la démolition de 79 logements, la réhabilitation de 84 logements et l'aménagement paysager du quartier de La Gloriette;
- la reconstitution des 79 logements sociaux démolis, dont 27 sont déjà réalisés à côté de la gare (rue Pierre Séward).

Pour Arize-Lèze, la dynamique « centre-bourg » et le programme d'intérêt général en matière d'amélioration de l'habitat ont conduit les collectivités à s'engager dans un processus d'élaboration d'une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT), valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Cette démarche très ambitieuse, qui concerne quatre communes (Lézat-sur-Lèze, Le Fossat, Le Mas d'Azil et Daumazan-sur-Arize) est largement accompagnée par la DDT et a donné lieu à la signature de la première version de la convention d'ORT en décembre 2019, puis à un travail soutenu de préfiguration de l'OPAH-RU sur toute l'année 2020.



Projet de réhabilitation du bâtiment d'accueil du plateau de Beille

Soutenir l'activité agricole

LES AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Les aides de la PAC s'élèvent en 2020 à 73 millions d'euros en stabilité au regard de l'année précédente (après une croissance de l'ordre de 10 % chaque année depuis 2015) en raison principalement de la fin de la convergence de l'aide directe principale en 2019 qui a largement bénéficié à l'Ariège. L'essentiel de ces aides relève du premier pilier de la PAC pour plus de 43 millions d'euros d'aides européennes. Le second pilier, cofinancé par l'Europe et des fonds nationaux, permet de verser en premier lieu l'ICHN pour 19 millions d'euros (l'indemnité compensatoire aux handicaps naturels essentiellement orientée vers la montagne), ensuite les aides au développement de l'agriculture biologique et de mesures zonées en faveur de l'environnement. Enfin, ce second pilier permet de soutenir les installations de jeunes agriculteurs, la modernisation des exploitations mais aussi d'apporter son soutien au pastoralisme par une aide à l'embauche des pâtres de montagnes, le subventionnement de cabanes pastorales ou de travaux nécessaires à la conduite des troupeaux en montagne.

LA MISE EN PLACE DE LA FEUILLE DE ROUTE « PASTORALISME ET OURS »

La prédation de l'ours est un sujet majeur pour le département, qui concentre plus de 80 % des dommages du massif.

Accompagner la transition écologique et énergétique

PÔLE ÉNERGIES RENOUVELABLES DE L'ARIÈGE

Pour accompagner l'émergence des projets de production d'énergies renouvelables (EnR), les services de l'État en Ariège disposent d'une instance de concertation technique spécifique qui intervient en amont des demandes d'autorisation : le pôle énergies renouvelables. En 2020, cinq projets ont été présentés en pôle et ont fait l'objet dans ce cadre d'échanges avec les services instructeurs, les partenaires locaux (notamment Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises, Chambre d'agriculture, Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, gestionnaires réseaux...) et les collectivités locales concernées.

L'État a fixé dans la feuille de route « pastoralisme et ours » publiée le 6 juin 2019 les principales mesures à mettre en œuvre pour accompagner les éleveurs dans l'objectif de réduction des prédateurs des ours sur les troupeaux domestiques. 32 actions d'effarouchement renforcé ont été menées en lien avec l'Office français de la biodiversité (OFB) en 2020.

Lors de la saison 2020, 548 dossiers de dommages ont été traités par les services de la DDT. **480 dossiers ont fait l'objet d'une indemnisation**, ce qui représente en nombre d'animaux indemnisés : 738 ovins, 20 bovins, 11 équins, 2 chèvres et 7 ruches (pour mémoire, en 2019, **573** dossiers avaient fait l'objet d'une indemnisation, 1140 ovins, 33 bovins, 14 équins, 4 chèvres, 1 chien et 29 ruches).

Pour limiter les prédateurs, la DDT accompagne les agriculteurs et les groupements pastoraux dans la mise en place de mesures de protection : bergers complémentaires, clôtures, abris, etc.

Les services de l'État se sont fortement mobilisés pour assurer la meilleure communication possible entre le monde agricole et les différentes administrations afin d'apporter des solutions adaptées aux problèmes rencontrés localement (participation à la feuille de route nationale, définition de nouveaux barèmes d'indemnisation, mobilisation des crédits d'urgence, etc).

Afin de partager une vision stratégique du développement des énergies renouvelables qui doit prendre en compte tous les enjeux du territoire et être porteur de retombées locales significatives, le Pôle Énergies Renouvelables a défini une feuille de route stratégique pour l'année 2021 qui permettra de multiplier les concertations sur le potentiel de développement des EnR, le rôle que peuvent jouer les collectivités et les enjeux particuliers de la filière photovoltaïque.



Troupeau en estive

APPUI À LA MISE EN PLACE D'UN GUICHET UNIQUE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Suite au lancement au niveau national fin 2019 du programme pour la mise en place d'un service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE), en Occitanie, le travail mené par la Région Occitanie, l'Agence régionale énergie climat (AREC), la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a permis d'aboutir à un plan de déploiement et de financement sur la période 2021-2023, avec l'objectif partagé d'avoir une couverture complète du territoire avec un accompagnement des ménages renforcé, homogène et de qualité. Dans ce cadre, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour la mise en place de « guichets uniques de la rénovation énergétique (GURE) » a été lancé en juillet 2020. Sollicitée à cet effet, la DDT de l'Ariège a coordonné l'émergence d'une réponse départementale. Les contacts avec les différents partenaires et réunions de concertation menées ont permis d'aboutir à une candidature portée par l'Agence locale de l'énergie du département de l'Ariège (ALEDA) avec l'appui du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), et associant les acteurs locaux et notamment les EPCI. La candidature proposée a été retenue par la Région en décembre 2020 pour une mise en place de ce guichet (Rénov'Occitanie) au 1er janvier 2021.

CONCLUSION

L'année 2020 a été une année hors du commun, une année bouleversée par une crise sanitaire d'une ampleur mondiale et inédite qui a modifié en profondeur nos modes d'organisation. Une année de remise en question, de modifications des conditions de travail avec la montée en puissance du télétravail, mais aussi une année qui a permis aux services de l'État de se mobiliser, d'œuvrer ensemble et d'adapter les politiques publiques aux mesures conjoncturelles. La priorité a été donnée au soutien, à la solidarité auprès de nos concitoyens, auprès de nos entreprises, auprès de tous les publics et notamment les plus fragilisés par la crise sanitaire.

L'année 2020, ce fut aussi la préparation de la réforme de l'Organisation territoriale de l'État (OTE) qui sera effective en 2021. Cette réforme porte sur plusieurs regroupements de services pour la création de nouvelles structures administratives :

- un secrétariat général commun départemental (SGCD) qui a vocation à mutualiser les fonctions supports de la préfecture, des deux directions départementales interministérielles (DDT et DDCSPP) et de l'unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD-DIRECCTE). Un travail très important de préfiguration a été conduit en 2020 pour une création au 1er janvier 2021 et une implantation au sein du bâtiment de la préfecture.
- une nouvelle Direction départementale Interministérielle, la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) qui regroupe les services de l'unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (UD-DIRECCTE) et ceux de la DDCSPP (hors service « vie associative, jeunesse et sport (VAJS), transféré à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale. Un lourd travail de préfiguration a eu lieu en

2020 pour une création de cette nouvelle direction au 1er avril 2021. Les agents composant cette nouvelle direction seront regroupés à terme dans les locaux de la DDCSPP, rue Paul Delpech à Foix.

- la création d'un nouveau service au sein de la DSDEN, le service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) – ex service Vie Associative Jeunesse et Sport de la DDCSPP qui sera mis en place au 1er avril 2021.

Des changements sont également prévus au niveau régional avec la création :

- de la Direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) au 1er janvier 2021 qui sera placée sous l'autorité du recteur de région académique et aura pour compétences la jeunesse, l'éducation populaire, la vie associative, les sports et l'engagement civique, assurées jusque-là par les Directions régionales jeunesse, sport et cohésion Sociale;
- de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) au 1er avril 2021, qui regroupera les services de la DIRECCTE et de la DRJSCS (hors compétences reprises par la DRAJES) et sera placée sous l'autorité des préfets de région et de la Direction générale du travail s'agissant de l'Inspection du travail.
- de la Délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) au 1er janvier 2021, qui assurera les missions exercées jusqu'à présent par la délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) et sera placée sous l'autorité du recteur de région académique, ou par délégation, sous l'autorité du recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation.

Cette nouvelle organisation de l'État territorial doit conduire à une plus grande efficacité de l'action de l'État sur les territoires. 2021 sera donc une année de changement, de nouvel élan et de reconquête économique pour notre territoire.

Administration	Contact
Préfecture	2, rue de la Préfecture - BP 87 - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 02 10 00 - Mail : prefecture@ariege.gouv.fr
Sous-préfecture de Pamiers	26, rue Frédéric Soulié - BP 172 - 09102 Pamiers Tél. : 05 61 60 97 30 - Mail : sp-pamiers@ariege.gouv.fr
Sous-préfecture de Saint-Girons	12, av René Plaisant - BP 109 - 09201 Saint-Girons Tél. : 05 61 96 25 80 - Mail : sp-saint-girons@ariege.gouv.fr
Direction départementale des territoires (DDT)	10, rue des Salenques - 09000 Foix Tél. : 05 61 02 47 00 - Mail : ddt@ariege.gouv.fr
Secrétariat général commun départemental (SGCD) créé au 1er janvier 2021	2, rue de la Préfecture - BP 87 - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 02 10 00 - Mail : sgc@ariege.gouv.fr
Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) créée au 1er avril 2021	Ex-DDCSPP : 9, rue Lt Paul Delpech - BP 130 - 09003 Foix cedex Tél. : 05 61 02 43 00 et 05 61 02 46 33 - Mail : ddetspp@ariege.gouv.fr Ex-UD DIRECCTE : 30, avenue du Général de Gaulle - 09007 Foix cedex
Unité interdépartementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UID DREAL)	10, rue des Salenques - 09000 Foix Mail : uid-31-09.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr Tél. : 05 61 02 47 00
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)	4, rue de la Préfecture - 09000 Foix Tél. : 05 34 09 36 21- Mail : udap.ariege@culture.fr
Délégation départementale de l'Agence régionale de santé (DD ARS)	1, bvd Alsace Lorraine - BP 30076 - 09008 Foix cedex Tél. : 05 34 09 36 36 - Mail : ars-oc-dd09-direction@ars.sante.fr
Direction départementale des finances publiques (DDFiP)	55, Cours Gabriel Fauré - BP 300 86 - 09007 Foix cedex Tél. : 05 61 05 45 50 - Mail : ddfig09@dgfip.finances.gouv.fr
Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) dont Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES) créé au 1er avril 2021	2, rue du Lt P. Delpech - BP 40077 - 09008 Foix Cedex Tél. : 05 67 76 52 09 - Mail : sp09@ac-toulouse.fr
Groupement de gendarmerie départementale de l'Ariège (GGD)	2, allées de Villote - BP 80 - 09008 Foix Cedex Tél. : 05 61 02 17 00 - Mail : ggd09@gendarmerie.interieur.gouv.fr
Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)	Hôtel de Police - 2, avenue Lakanal - 09000 Foix Tél. : 05 61 05 43 00 - Mail : ddsp-sec.09@interieur.gouv.fr
Office français de la biodiversité (OFB)	Service départemental de l'Ariège 32 Boulevard Alsace Lorraine - 09000 FOIX Mail : sd09@ofb.gouv.fr



PRÉFET DE L'ARIÈGE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de l'Ariège

2 rue de la Préfecture - Préfet Claude Erignac
09007 Foix cedex

05 61 02 10 00- www.ariège.gouv.fr